



RÈGLEMENT DU 4^e TRAIL DES P'TITS VERTS

Organisé dans le cadre du 6^e TRAIL DES VERTS de Fontcouverte

SAMEDI 28 MARS 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET LIEU DES COURSES

FC FONTCOUVERTE - Stade de football - 9 route de la Sauzaie - 17100 FONTCOUVERTE

ARTICLE 2 – LES FORMATS DE COURSES, HORAIRES DE DÉPARTS ET DE RETRAIT DES DOSSARDS

► Format MINI

- > Ouvert aux enfants nés en 2017, 2018 et 2019 (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019)
- > 900 mètres aux abords du stade de Fontcouverte
- > Départ à 16h20 – Retrait des dossards à partir de 14h00, jusqu'à 5 minutes avant le départ.

► Format MAXI

- > Ouvert aux enfants nés en 2014, 2015 et 2016 (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016)
- > 1400 mètres aux abords du stade de Fontcouverte
- > Départ à 16h40 – Retrait des dossards à partir de 14h00, jusqu'à 5 minutes avant le départ.

► Format ULTRA

- > Ouvert aux enfants nés en 2011, 2012 et 2013 (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013)
- > 2500 mètres aux abords du stade de Fontcouverte
- > Départ à 17h00 – Retrait des dossards à partir de 14h00, jusqu'à 5 minutes avant le départ.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- > L'inscription est gratuite - Les enfants participent sous la responsabilité des parents.
 - > Les inscriptions se font uniquement sur le site www.chronom.org – **pas d'inscription sur place.**
 - > Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé disponible ci-dessous et à cette adresse : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824
- Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de six mois.

ARTICLE 5 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information contenue dans le fichier de la société CHRONOM ou dans les extractions de ce fichier réalisées par l'organisation.

ARTICLE 6 - DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation "Trail des P'tits Verts", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'organisation du "Trail des P'tits Verts". En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement.

Chaque sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant, ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement.